



Déclaration CGT au CSE CENTRAL du 19 décembre 2023 concernant la situation économique et financière de SAFRAN LANDING SYSTEMS

Parmi les éléments qui nous ont été communiqués lors du CSE CENTRAL du 5 juin 2023, nous avons particulièrement retenu :

Nous ne pouvons que constater que toutes les divisions sont aux verts, en fortes croissances. Que ce soit niveau chiffres d'affaires et profitabilité.

En voyant ces chiffres, la CGT s'interroge sur deux points majeurs à savoir : Les effectifs et la signature des accords dit de compétitivité...

Nous pouvons qu'apprécier que suite au développement de l'activité, l'effectif croît à 7 284 ETP (y compris avec les filiales) en mars 2023 soit +9% depuis décembre 2021.

Malheureusement la croissance en FRANCE ne profite pas de la même dynamique que le reste du monde.

Selon le rapport il est dit : "Toutefois l'effectif n'est pas pourvu à hauteur des besoins".

Notre grande inquiétude porte également sur le problème de turnover significatif hors FRANCE et nous interroge sur la volonté de notre entreprise d'étudier des solutions d'externalisation voire création de la future usine carbone !!! La CGT alerte qu'avec un tel turnover, l'augmentation de la perte des transmissions et des savoirs faire s'accroissent.

Concernant la régression sociale suite à la signature des différents accords OATT sur l'ensemble des sites, la CGT reprend uniquement les propos de l'expert à savoir :

"Les gains liés aux Accords collectifs signés en 2021-2022 ne sont pas clairement mis en évidence en mai 2023, ce qui (re)pose la question de leur caractère « symbolique » au regard d'autres aspects : croissance des coûts de l'énergie en 2022-2023 – Les accords sont plutôt de nature à ajouter des contraintes aux salariés, non compensées en rémunérations, voire à retirer des avantages existants ; à ce titre, ils visent des gains économiques et non sociaux "

La CGT revendique la réouverture de ces accords OATT néfastes pour les salariés mais également pour nos établissements.

La CGT alerte notre direction sur la poursuite des risques d'approvisionnement, mais également du projet "REACH" qui ne doit pas conduire à l'externalisation de certaines productions.

Nous estimons pour notre part que la société aurait dû, plutôt que de dégager du cash et remonter des dividendes, faire le choix d'investir dans des moyens de productions et garder un meilleur équilibre vie privé et qualité de vie au travail pour les salariés.

Par ailleurs notre sentiment est que la société aurait dû, plutôt que d'avoir recours à des prestataires de service et travailleurs précaires ainsi qu'un nombre non négligeable d'heures supplémentaires sur l'ensemble des sites de production, faire le choix de recruter davantage de personnel pour assurer la charge.

Ces constats amènent, par conséquent, un avis défavorable de la CGT sur la situation économique et financière de SAFRAN LANDING SYSTEMS.